

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2018



EDITO



Marcel CHATELAIN
Président de l'USESA

J'ai le plaisir en tant que président de l'USESA de vous présenter notre rapport d'activité de l'année 2018.

Ce rapport est destiné aux collectivités adhérentes afin qu'elles puissent le présenter à leur conseil.

Vous trouverez dans ce document d'une part l'organisation générale de notre syndicat complétée par les chiffres clés (indicateurs du service) puis d'autre part des onglets sur nos différentes compétences avec les actions de 2018 mises en relief.

L'USESA est un service d'eau rural de 65 000 habitants, avec des abonnés dispersés sur un vaste territoire accidenté.

Ce document a pour vocation à mieux faire connaître notre structure à ces adhérents et également au public avec sa publication future sur notre site internet. Il permet d'être un complément plus agréable à la lecture à notre rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

L'année 2018 a été marquée par de nombreux travaux de renouvellement de réseaux et également par la construction de 3 nouveaux réservoirs et une bêche de reprise qui permettent d'acheminer l'eau de la Marne vers de nouveaux secteurs afin d'assurer leur sécurisation.

Depuis 10 ans et la naissance de l'USESA, nous avons accompli de nombreuses réalisations dont je suis fier et nous continuons aujourd'hui à intensifier nos efforts au service des abonnés et des collectivités adhérentes.

Je vous laisse découvrir ce rapport.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

🔗 <i>Le syndicat</i>	<i>p3</i>
🔗 <i>Faits marquants 2018</i>	<i>p8</i>
🔗 <i>Patrimoine</i>	<i>p11</i>
🔗 <i>Protection et préservation des ressources</i>	<i>p36</i>
🔗 <i>Action de sensibilisation et de communication</i>	<i>p40</i>
🔗 <i>Chiffres clés financiers</i>	<i>p42</i>
🔗 <i>Protection incendie</i>	<i>p48</i>
🔗 <i>Projets et travaux 2019-2021</i>	<i>p50</i>
<i>Annexe : compte administratif approuvé par le comité syndical</i>	<i>p54</i>

LE SYNDICAT



Les points d'accueil

- **Bureaux d'accueil de l'USESA**

4 bis avenue Gustave Eiffel – 02400 CHATEAU-THIERRY	
Contacts : Tél. 03.23.71.02.80	Horaires d'accueil du Public
Fax. 03.23.71.56.31	09h à 12h et 13h30 à 17h
Adresse e-mail : contact.eau@usesa.fr	Site internet : www.usesa.fr

Le service d'eau potable est exploité en affermage par la société Véolia Eau.

- **Bureaux d'accueil de la société Véolia Eau**

VEOLIA EAU	
Rue Gustave Eiffel – 02400 CHATEAU-THIERRY	
Horaires d'accueil du public : 8h/12h - 13h30/17h30	
Service d'astreintes : 09.69.36.72.61 (7 jours sur 7 – 24h/24)	
www.veoliaeau.fr	

L'organisation du service

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Les instances

Le territoire de l'USESA regroupe 97 communes en 2018. L'organisation est présentée dans le tableau de la page suivante.

**Les secteurs*

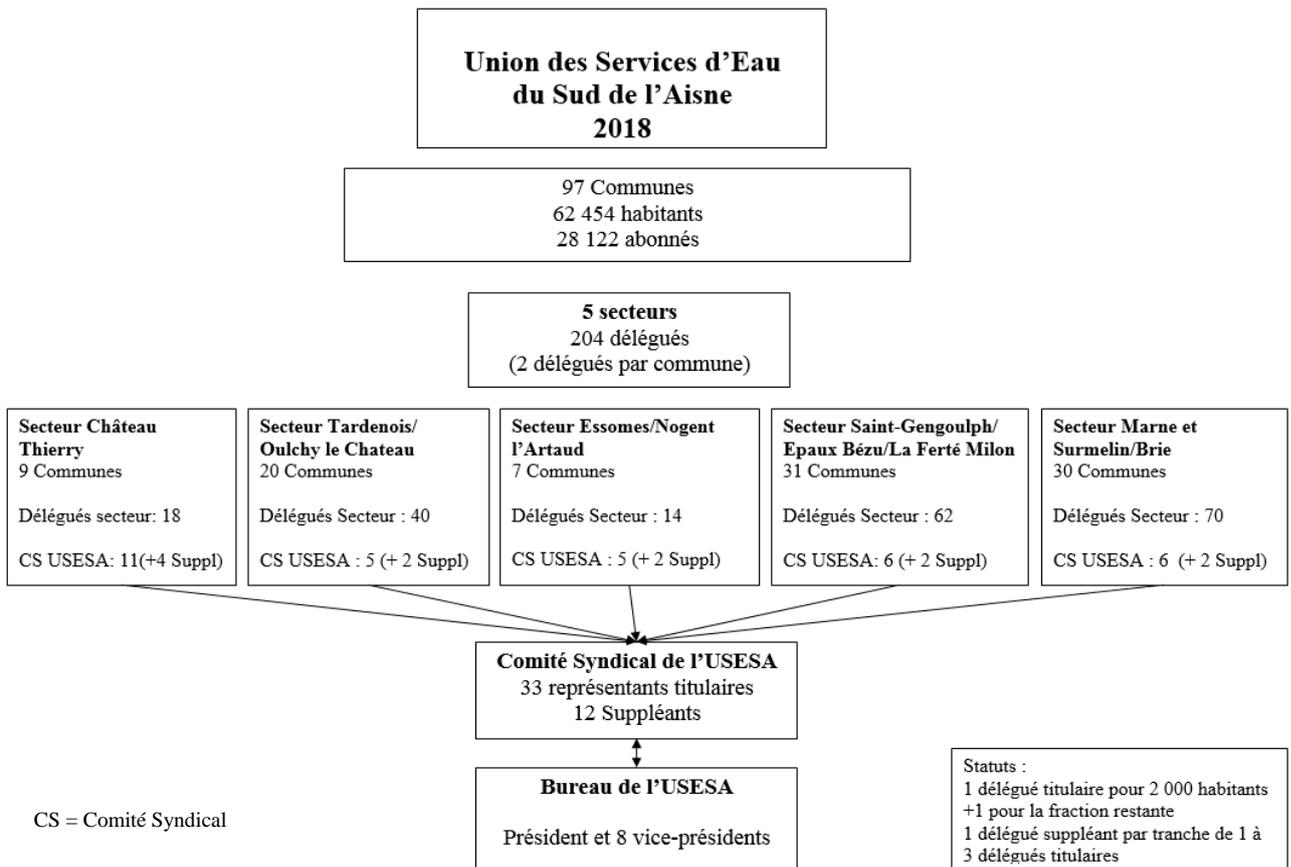
Les secteurs sont au nombre de 5 (cf. tableau page suivante) ;

En 2018, les réunions de secteurs ont eu lieu aux dates suivantes :

- 09 octobre pour le secteur Marne et Surmelin/Brie
- 10 octobre pour le secteur Essômes/Nogent l'Artaud
- 11 octobre pour le secteur Château-Thierry
- 12 octobre pour le secteur Tardenois/Oulchy le Château
- 18 octobre pour le secteur Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté Milon

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- Echange avec les communes sur :
 - *les travaux programmés sur le secteur
 - *les projets communaux
- Questions diverses.



**Le bureau et les commissions*

Les 8 vice-présidents forment, avec le président, le bureau.

Les membres du bureau se réunissent environ 15 jours avant chaque comité syndical.

Ils ont chacun en charge une commission.

- Président, Marcel Chatelain – Commission appel d'offre, délégation de Service Public
- 1^{er} vice-président, Hugues Dazard, - Commission finances
- 2^{ème} vice-président, Claude Jacquin - Commission Patrimoine, Etudes prospectives, Recherches en eau, diagnostics
- 3^{ème} vice-président, Maguy Tétard - Commission communication, comité d'usagers, coopération décentralisée, solidarité eau
- 4^{ème} vice-président, Gilbert Coppeaux - Commission travaux
- 5^{ème} vice-président, Jacques Gebka - Commission travaux
- 6^{ème} vice-président, Chantal Bonneau - Commission Défense incendie
- 7^{ème} vice-président – Nelly Triconnet - Commission protection de la ressource en eau
- 8^{ème} vice-président, Hervé Petel - Commission Suivi du contrat de Délégation de service public

Les commissions qui se sont tenues en 2018 sont les suivantes :

- commission appel d'offre : réunion les 13 mars, 3 mai, 18 septembre et 6 décembre
- commission finances : réunion le 01 mars
- commission communication/solidarité eau : réunion le 7 novembre
- commission travaux : réunion le 06 novembre
- commission défense incendie : réunion le 20 février
- commission délégation de service public : réunions les 14 mars, 20 juin, 21 novembre et 10 décembre
- commission suivi du contrat de délégation de service public (DSP) : réunion le 16 novembre
- comité de pilotage du contrat de DSP : réunions les 14 mars, 20 juin et 10 décembre
- commission de suivi financier du contrat de DSP : réunion le 14 décembre

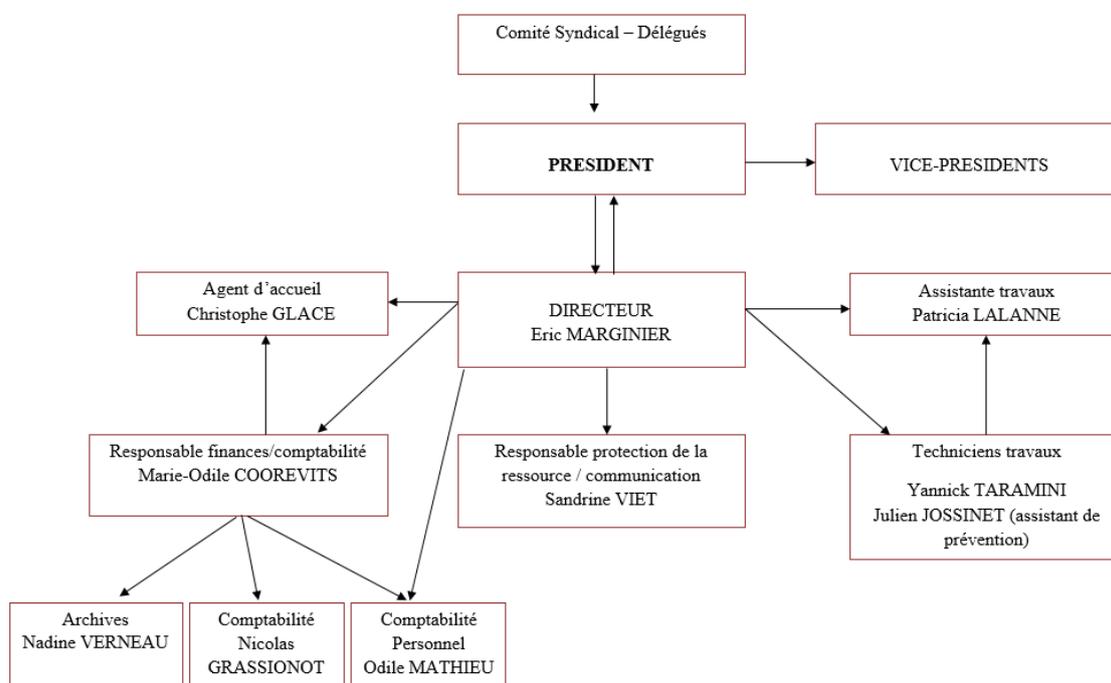
**Le Comité Syndical*

Le Comité Syndical regroupe 33 représentants titulaires et 12 suppléants.

En 2018, les comités syndicaux ont eu lieu les 19 février (64% de présence des membres votants), 27 mars (73%), 03 mai (57%), 5 juin (73%), 10 juillet (57%), 02 octobre (70%) et 11 décembre (73%). Les comptes rendus et les délibérations sont disponibles sur le site de l'USESA www.usesa.fr. La composition du Comité Syndical est présentée à la page suivante.

Le personnel

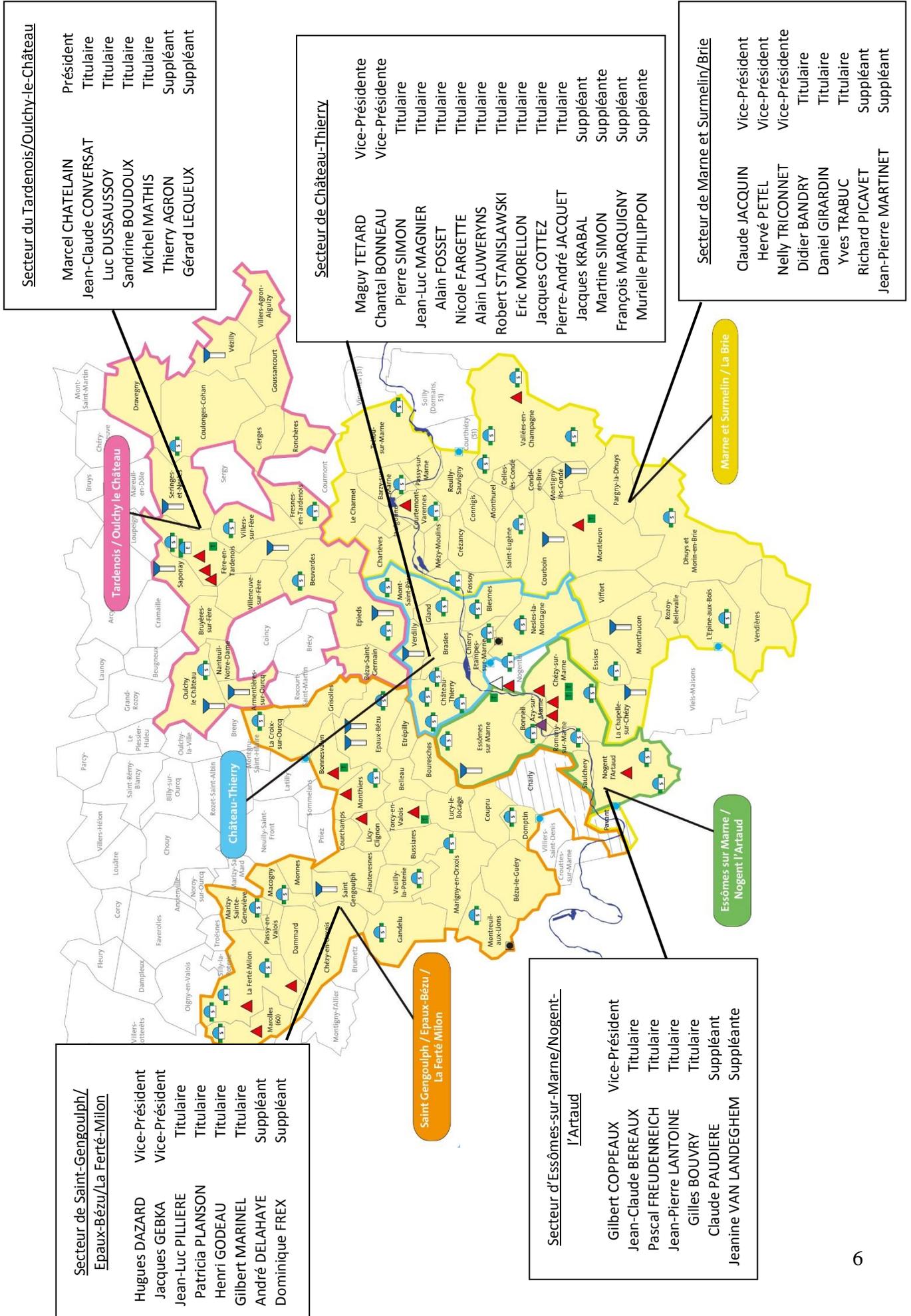
ORGANIGRAMME



En 2018, l'effectif de l'USESA compte 10 agents pour 9.14 Equivalents Temps Plein répartis aux postes suivants :

Direction	1
Administration générale	2
Service financier	3
Service technique	3
Environnement – communication	1

Composition du Comité Syndical de l'USESA



**La CCSPL – Commission consultative des Services Publics Locaux*

La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été programmée le 6 décembre 2018.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2017 du délégataire,
- Présentation du Rapport Annuel 2017 de l'USESA,
- Questions diverses.

Seuls les représentants de l'USESA étaient présents. Aucun membre d'associations ou de représentants extérieurs n'était présent.

Le territoire

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons (pour la commune d'Oulchy-le-Château) et dans l'Oise (commune de Marolles). (cf. carte page précédente).

En 2018, l'USESA est constituée de 97 communes, ce qui représente 62 454 habitants et 28 122 abonnés.

Chiffres clés

➤ 62 454 habitants desservis	➤ 28 122 abonnés
➤ 67 réservoirs d'une capacité de 29 030 m³	➤ 1 171.61 km de réseau (hors branchements)
➤ 26 ressources d'eaux souterraines	➤ 3 944 132 m³ d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

Le mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 1^{er} mars 2028.

Le tableau des indicateurs 2018

Le tableau des indicateurs 2018 du syndicat pour l'année 2018 est présenté dans le tableau de la page suivante.

Tableau récapitulatif des indicateurs du service - Selon décret n°2007-675 du 02 mai 2007

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2017	2018
Estimation du nombre d'habitants desservis	62 338	62 454
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	3.07 TTC m ³ au 01/01/17 3.09 TTC m ³ au 01/01/18	3.09 TTC m ³ au 01/01/18 2.94 TTC m ³ au 01/01/19
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2017	2018
Taux de conformité bactériologique	100.00 %	98.90 %
Taux de conformité physico-chimique	100.00 %	100.00 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	100/120	110/120
Rendement du réseau AEP	82.30 %	82.80 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.09 m ³ /j/km	2.08 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.98 m ³ /j/km	1.96 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	0.86 %	0.97 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	61.9%	68.1%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	588.06 €	2 357.59 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.46 u/1000 abonnés	3.82 u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture de branchement pour le nouvel abonné défini par le service	1 jour	1 jour
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	0.71 %	0.92 %
Taux de réclamation écrite	1.005 u/1000 abonnés	0.64 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.69 années	1.63 années

FAITS
MARQUANTS
DE 2018



Construction/réhabilitation de réservoirs

↳ Construction de **3 cuves supplémentaires** sur les réservoirs des Chesneaux et de Lauconnois à Château-Thierry et sur le réservoir de Mont de Bonneil pour une capacité supplémentaire de 3500m³.



↳ Construction *d'une bache de reprise d'eau à Jaulgonne* pour l'alimentation des communes du Surlémin nord par la prise d'eau en Marne



↳ Réhabilitation des réservoirs de Saint Gengoulph et de Gandelu



Renouvellement de canalisations

Un *taux de renouvellement* des canalisations qui a atteint le chiffre de **1.49%** sur l'année 2018 pour un montant de 2 659 543€ de travaux.



Adhésion de commune

En 2018, l'audit pour l'adhésion de la commune de *Charly sur Marne* a été réalisé.

L'adhésion sera effective au 01 janvier 2019.

La population de la commune de Charly sur Marne s'élève à 2680 habitants et elle possède un captage d'eau potable.



PATRIMOINE



Ressources et unités de distribution

L'USESA utilise pour la distribution de l'eau potable 26 points de prélèvement d'eau souterraine et 1 point de prélèvement d'eau de surface.

Volumes prélevés en 2018 : 5 110 851 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2017	2018	Répartition 2018
Total prélevé	5 143 515	5 110 851	100,00%
eau de surface	1 755 349	1 737 662	34,00%
eau souterraine	3 388 166	3 373 189	66,00%

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2017	2018	2017/2018
Château-Thierry	Puits Plaine 1		784 424	753 096	-3,99%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 Puits C1 Puits C2	Station de déferrisation et démanganisation	486 949	490 851	0,80%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau Chézy-sur-Marne	1 755 349	1 737 662	-1,01%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/ décarbonatation de Torcy-en- Valois	161 797	147 624	-3,86%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		128 387	127 538	
Monthiers	Puits de Monthiers		82 501	83 143	
Courtemont-Vareennes	Puits n°1-2-3		18 417	20 173	9,53%
Vallées-en-Champagne / La Chapelle- Monthodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		528 127	536 735	1,63%
Epoux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	Station de décarbonatation	183 309	190 614	3,99%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	259 582	258 317	-0,55%
	Puits 4		292 927	291 139	
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		70 271	70 080	-0,27%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	246 458	249 188	1,11%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		112 962	121 271	7,36%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 642	1 935	17,84%
Marolles	Source de Marolles		30 413	31 485	3,52%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 143 515	5 110 851	-0,64%

Les ressources sont organisées en unités de distribution d'eau potable (UDI).

Le territoire de l'USESA est divisé en 12 unités de distribution. Elles sont suivies par l'Agence Régionale de Santé d'un point de vue qualité de l'eau distribuée. Elles se décomposent de la façon suivante :

↳ *UDI du captage de Chézy sur Marne* : l'eau provient de la prise d'eau dans la rivière Marne. Elle dessert principalement les communes de Blesmes, Brasles, Château-Thierry, Chierry, Etampes sur marne, Gland, Mont saint Père, Nesles La Montagne, Verdilly, Jaulgonne, Chartèves et Le Charmel.



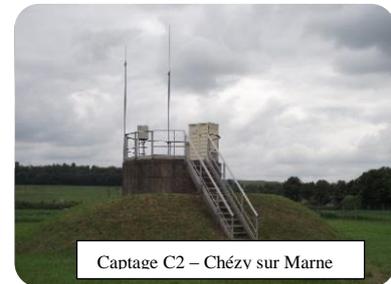
Prise d'eau en Marne



Captage d'Epoux-Bézu

↳ *UDI du captage d'Epoux-Bézu* : l'eau provient du captage situé à Epoux-Bézu. Elle alimente principalement les communes de Bonnesvalyn, Courchamps, Epoux-Bézu, Etrepilly, Grisolles, la Croix sur Ourcq, Licy-Clignon et Monthiers.

↳ *UDI des captages de Chézy sur Marne* : l'eau provient du mélange des eaux des captages C1, C2 et P11 de Chézy sur Marne. Elle dessert principalement les communes d'Azy sur Marne, Bonneil, Chézy sur Marne, Essômes sur Marne, Saulchery et Romeny sur Marne.



Captage C2 – Chézy sur Marne

↳ *UDI des captages de Fère en Tardenois* : l'eau provient du mélange des eaux de 3 captages situés à Fère en Tardenois. Elle alimente les communes de Coulonges-Cohan, Fère en Tardenois, Fresnes en Tardenois, Saponay, Seringes et Nesles, Cierges, Beuvarde, Bézu Saint Germain, Epieds, Villeneuve sur Fère, Villers sur Fère, Armentières sur Ourcq, Bruyères sur Fère, Nanteuil Notre Dame, Oulchy le Château, Draveny, Ronchères, Goussancourt, Villers-Agron-Aiguizy et Vézilly.



Captage F4 – Fère en Tardenois

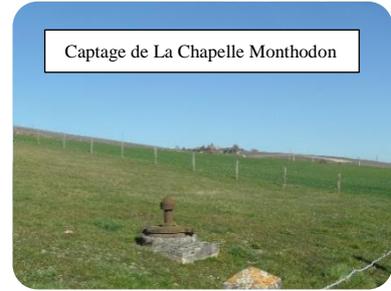
↳ *UDI du captage de Montlevon* : l'eau provient du captage situé à Coupigny/Montlevon. Elle alimente principalement les communes de Courboin, Dhuy et Morin en Brie, L'Epine aux Bois, Essises, La Chapelle sur Chézy, Montfaucon, Montlevon, Pargny le Dhuy, Rozoy Bellevale, Vendières et Viffort.



Captage de Montlevon

↳ *UDI des captages de La Chapelle Monthodon :*

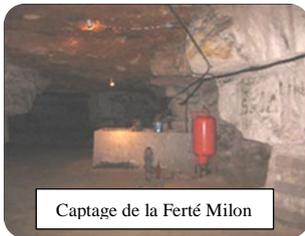
l'eau provient du mélange des eaux de 2 captages situés à la Chapelle Monthodon/Vallées en Champagne. Elle dessert principalement les communes de Barzy sur Marne, Celles les condé, Condé en Brie, Connigis, Crézancy, Le Charmel , Fossoy, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny les condé, Passy sur Marne, Reuilly-Sauvigny, Saint Eugène, Trérou sur Marne et Vallées en Champagne.



↳ *UDI des captages de Torcy en Valois, Monthiers et Licy-Clignon :*

l'eau provient du mélange des eaux provenant des 3 captages situés sur ces 3 communes. Elle dessert principalement les communes de Belleau, Bézu le Guéry, Bouresches, Bussiàres, Chézy en Orxois, Coupru, Dammard, Domptin, Gandelu, Hautevesnes, Lucy le bocage, Macogny, Marigny en Orxois, Marizy Saint Geneviève, Monnes, Montreuil aux Lions, Passy en Valois, Saint Gengoulph, Torcy en Valois et Veully la Poterie.

↳ *UDI du captage de Chézy en Orxois dit de Saint Quentin sur Allan :* l'eau provient du captage situé sur la commune de Chézy en Orxois. Elle dessert le hameau de Saint Quentin su Allan (commune de La Ferté Milon).



↳ *UDI du captage de La Ferté Milon :* l'eau provient du captage située à la Ferté Milon. Elle alimente la commune de La Ferté Milon.

↳ *UDI du captage de Nogent L'Artaud :* l'eau provient du captage situé sur la commune de Nogent l'Artaud. Elle dessert la commune de Nogent l'Artaud.



↳ *UDI du captage de Marolles :*

l'eau provient du captage situé sur la commune de Marolles. Elle alimente la commune de Marolles.

↳ *UDI des captages de Courtemont-Varennnes :* l'eau provient du mélange des eaux de 2 captages situés à Courtemont-Varennnes. Elle dessert la commune de Courtemont-Varennnes.



Réservoirs : 67 sur le territoire

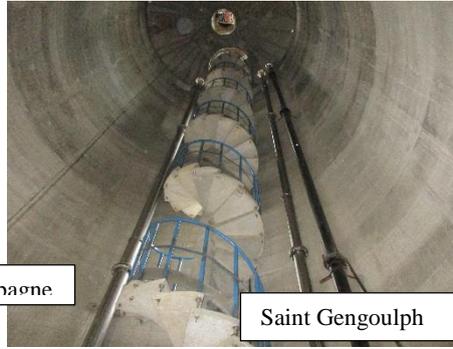
IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	m ³
Armentières-sur-Ourcq	cuve sur tour	100
Barzy-sur-Marne	cuve semi-enterrée	150
Beuvardes	cuve semi-enterrée	150
Blesmes	2 cuves semi-enterrées	150
Bonneil - M ^t de Bonneil	2 cuves semi-enterrées	1 500
La Chapelle-sur-Chézy	cuve sur tour	300
Charly/Marne-La Nouette	cuve sur tour	100
Château-Thierry - Les Chesneaux	3 cuves semi-enterrées	3000
Château-Thierry -Courteaux	2 cuves semi-enterrées	2500
Château-Thierry - Justice	2 cuves semi-enterrées	1000
Château-Thierry - Lauconnois	3 cuves semi-enterrées	4000
Chézy/Marne - Les Roches	cuve semi-enterrée	100
Chierry	2 cuves semi-enterrées	130
Coulonges-Cohan - Villomé	cuve semi-enterrée	200
Courtemont-Varennes	2 cuves semi-enterrées	1000
La Croix-sur-Ourcq	cuve semi-enterrée	150
Dhuys et Morin-en-Brie / Artonges	2 cuves semi-enterrées	200
Domptin	cuve semi-enterrée	100
Epaux-Bézu - La Chapellerie	2 cuves semi-enterrées	250
Epaux-Bézu - Le Maupas	cuve sur tour	150
Epaux-Bézu - Le Tartre	cuve sur tour	250
Epieds / Courpoil	cuve sur tour cuve semi-enterrée	100 150
L'Épine-aux-bois - Corbesson	2 cuves semi-enterrées	200
Essises	2 cuves semi-enterrées	400
Essômes-sur-Marne - Bourbetin	cuve semi-enterrée	150
Etampes-sur-Marne	2 cuves semi-enterrées	2000
Fère-en-Tardenois	2 cuves semi-enterrées	300
Fère-en-Tardenois - Rue des Sources	2 cuves semi-enterrées	400
Fère-en-Tardenois - Villemoyenne	cuve sur tour	250
La Ferté-Milon – Route de Villers-Cotterêts	cuve semi-enterrée	400
La Ferté-Milon - La Fosse Heurlot	2 cuves semi-enterrées	400
La Ferté-Milon – Mosloy	2 cuves semi-enterrées	100
Fossoy	cuve semi-enterrée	150
Fresnes-en-Tardenois	cuve semi-enterrée	150

IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	m ³
Gandelu	cuve semi-enterrée	200
Gland	cuve semi-enterrée	200
Macogny	cuve semi-enterrée	100
Marigny-en-Orxois - La voie du Chatel	2 cuves semi-enterrées	1500
Marizy-Ste-Geneviève	cuve semi-enterrée	100
Marolles	2 cuves semi-enterrées	300
Montfaucon - Les Simons	cuve sur tour	600
Monthiers	cuve semi-enterrée	100
Montigny-lès-Condé	cuve sur tour	200
Montlevon - Les Villés	cuve sur tour	400
Montreuil-aux-Lions	2 cuves semi-enterrées	250
Mont-Saint-Père	cuve semi-enterrée	260
Nesles-la-Montagne	2 cuves semi-enterrées	200
Nogent-l'Artaud - Chemin de Bassevelle	2 cuves semi-enterrées	140
Nogent-l'Artaud - Les Monts	cuve semi-enterrée	100
Oulchy-le-Château - Cugny	cuve semi-enterrée	30
Oulchy-le-Château - Saint Jacques	cuve sur tour	200
Romeny-sur-Marne	1 cuve semi-enterrée	200
Saint-Eugène	cuve semi-enterrée	150
Saint-Gengoulph	cuve sur tour	270
Saponay	cuve sur tour	150
Seringes-et-Nesles	cuve sur tour	200
Trélou-sur-Marne – Chassins	cuve semi-enterrée	150
Vallées-en-Champagne/ Baulne-en-Brie - Glapieds	cuve semi-enterrée	150
Vallées-en-Champagne / La Chapelle-Monthodon-La Frénerie	cuve semi-enterrée	200
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - Evril	cuve semi-enterrée	600
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - La Grange aux Bois	2 cuves semi-enterrées	300
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - n ^{elle} station	Cuve enterrée	500
Verdilly	cuve sur tour	200
Veully-la-Poterie	cuve semi-enterrée	100
Vézilly	cuve sur tour	200
Villers-sur-Fère	cuve semi-enterrée	150
TOTAL	67	29 030

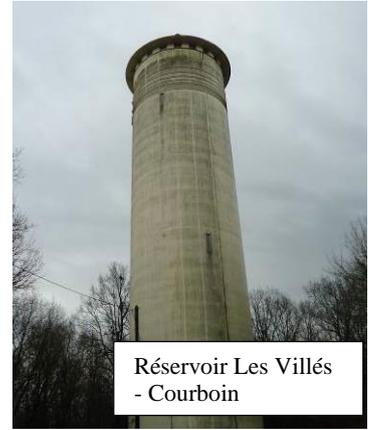
Quelques réservoirs



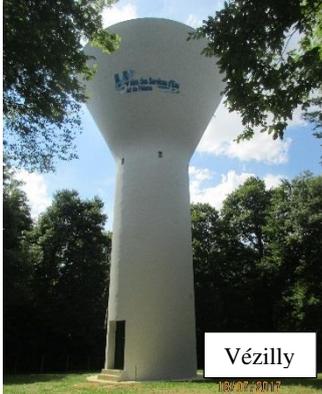
La Chanelle Monthodon/Vallées en Champaone



Saint Gengoulph



Réservoir Les Villés - Courboin



Vézilly



Varenes



Etampes sur Marne

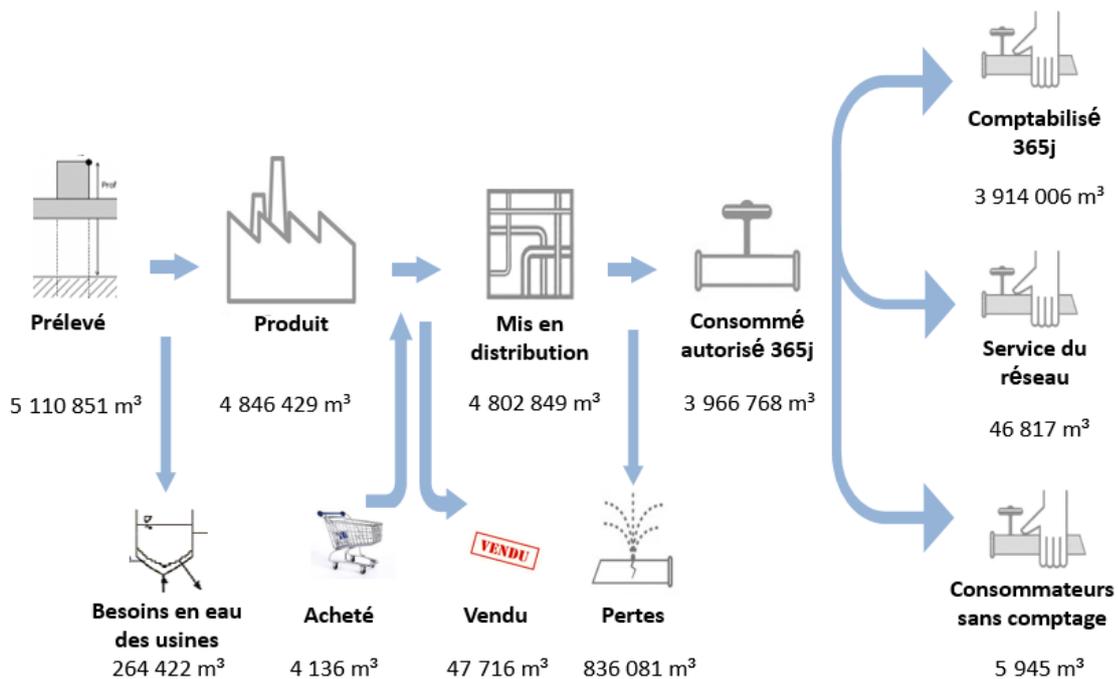


Fère en Tardenois



Mont Saint Père

Volumes en 2018



Gestion patrimoniale

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat.
La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

☞ *L'USES A met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.*

Schéma de distribution

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution (Loi LEMA de 2006, L2224-7-1 du CGCT).

Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (Loi Grenelle 2 de 2010, L2224-7-1 du CGCT). Il est remis à jour chaque année.

DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DE L'USES A

		Ensemble USESA		
Conduites en 2018				
	Nombre	Linéaire km	% USESA	
Total conduites hors branchements	4602	1171	100%	
Diamètre				
	Nombre	Linéaire km	% USESA	
Strictement inférieur à 60 mm	917	122.6	10%	
Compris entre 60 mm et 100 mm	1229	263.2	23%	
Compris entre 100 mm et 150 mm	1734	525	45%	
Strictement supérieur à 150 mm	513	239	20%	
Inconnu	209	21.2	2%	
Matériau				
	Nombre	Linéaire km	% USESA	
Acier	187	108	9%	
Fonte ductile	321	116.5	10%	
Fonte indéterminée	1903	456.7	39%	
PVC	1713	417.8	36%	
Autres (Amiante ciment, PEHD, Plomb,...)	194	35.8	3%	
Inconnu	284	36.2	3%	
Année de pose				
	Nombre	Linéaire km	% USESA	
Année de pose connue	479	137.5	12%	
Année de pose présumée	3743	988	84%	
Année de pose inconnue	380	45.5	4%	
*Classe de précision planimétrique				
	Nombre	Linéaire km	% USESA	
Classe A (≤ 0,50 m)	1942	453.5	39%	
Classe B (0,50 m ≤ 1,50 m)	1152	287.6	25%	
Classe C (> 1,50 m)	1508	429.9	37%	

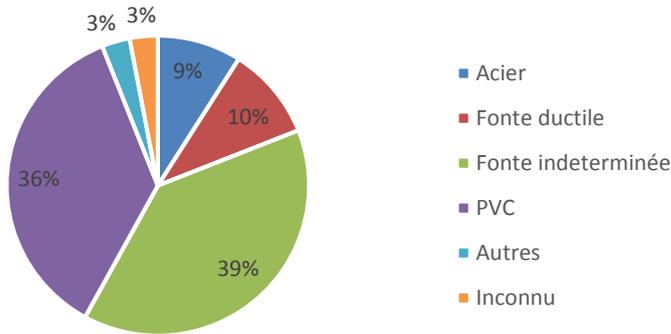
*Les classes de précision permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux :

-Classe A : un réseau est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 50 cm.

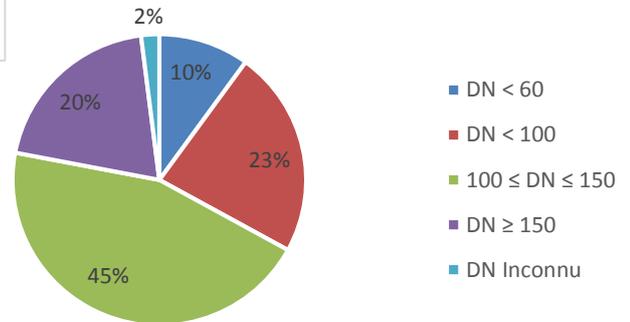
-Classe B : un réseau est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation est comprise entre 50 cm et inférieure ou égale à 1,5 m.

-Classe C : un réseau est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation est supérieure à 1,5 m.

Répartition du linéaire de canalisation par matériaux



Répartition du linéaire de canalisation par diamètre



Réparation des fuites

Fuites décelées et réparées	2017	2018	N/N-1
Linéaire réseau (en km)	1171,06	1171,61	0,05%
- nbre de fuites sur conduites	158	164	3,80%
- nbre de fuites par km de canalisation	0,13	0,14	0,07%
Nombre de branchements	27 837	27 956	0,43%
- nbre fuites sur branchement avant compteur	76	125	64,47%
- nbre fuites sur compteur et équipement	231	188	-18,61%
TOTAL FUTTES REPAREES	465	477	2,58%

Renouvellement des compteurs

Dans le cadre de ses obligations contractuelles le délégataire Veolia doit renouveler les compteurs de plus de 12 ans.

Renouvellement des compteurs	2017	2018
Nombre de compteurs	29 684	29 816
Nombre de compteurs remplacés	767	735
Taux de compteurs remplacés	2.6	2.5



Renouvellement des branchements

Inventaire des branchements			
Branchements 2017		Branchements 2018	
Total 2016	Brchts neufs	Total 2017	Brchts neufs
27 837	99	27 956	119

Renouvellement des branchements		
	2017	2018
Délégataire		
-Branchements plomb	133	163
-Autres branchements	24	29
Collectivité		
-Branchements plomb	290	68
-Autres branchements	160	247
Total branchements renouvelés	607	507



Renouvellement du réseau

• **Travaux communaux ☞ information à l'USESA**

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie

Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

• **Opérations d'urbanisme ☞ consultation de l'USESA**

Les collectivités doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation. Nous vous demandons de solliciter l'avis de l'USESA qui répondra sur les conditions de desserte en eau du projet.

Bien vouloir transmettre à l'USESA :

- les demandes d'autorisation de permis de construire, certificats d'urbanismes.....
- les documents d'urbanisme : carte communale, PLU.....

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé chaque année.

*Le renouvellement pour l'année 2018 a atteint le taux de 1.49%
pour un montant de travaux de 2 659 543 €*

Les travaux réalisés en 2018 sont ceux présentés dans les tableaux des pages suivantes.

Quelques illustrations de chantiers de renouvellement de canalisation issus des tableaux sont présentées à leur suite.

USESA – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût HT
Domptin	La Baudière Rue des Hussons	Ø 150 : 2 160 ml	fonte	3		Pose de canalisation et reprise de branchement	Suppression 900 ml	33 031,67
Bézu le Guéry	Ferme de la Longue	Ø 75 : 216 ml	PVC	1		Pose de canalisation et reprise de branchement	Extension 216 ml Suppression 430 ml	30 018,03
Bussiares à Marigny en Orxois	Champillon voie du Chatel	Ø 200 : 1 440 ml	fonte	1		Pose de canalisation et reprise de branchement		124 920,65
Jaulgonne	Rue d'enfer et Place du Puits	Ø 125 : 222 ml Ø 100 : 7 ml Total : 229 ml	fonte fonte	12	2	Pose de canalisation et reprise de branchement		61 246,49
Jaulgonne	Rue du Plessier	Ø 80 : 563 ml	fonte	23		Renforcement de canalisation et reprise de branchements		173 809,42
Jaulgonne	Pont de la Marne	Ø 150 : 84 ml Ø 160 : 45 ml Total : 129 ml	fonte PVC			Renforcement de canalisation		72 380,00
Barzy sur Marne	Rue Martin Courtot et Rue du Point du Jour	Ø 63 : 225 ml	PVC	2	5	Pose de canalisation et reprise de branchement		43 600,80

Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût HT
Vallées en Champagne Montigny	Entre la ferme de Fontenelle et grand fontaine	Ø 125 : 6334 ml	fonte	55		Renforcement de canalisation et reprise de branchements	Suppression 1 400 ml Extension 2 630 ml	798 481,92
		Ø 60 : 1 840 ml	fonte					
		Ø 100 : 22 ml	fonte					
		Total : 8 196 ml						
Mézy Moulins	Avenue du Chemin de Fer RD 4	Ø 125 : 198 ml	fonte			Pose de canalisation	Extension 198 ml	25 301,16
Mézy Moulins	Chemin des Grands Clos	Ø 63 : 260 ml	PVC			Pose de canalisation	Extension 260 ml	7 998,39
Trélou sur Marne	Hameau de Chassins Rue de la Chapelle	Ø 60 : 48 ml	fonte	2		Renouvellement de canalisation et de branchements suppression d'antenne	Suppression 46 ml	15 183,00
Nogent L'Artaud	La Charnoye	Ø 100 : 1 134 ml	fonte	3		Renforcement de canalisation et reprise de branchements		144 591,05
		Ø 150 : 2 ml	fonte					
		Total : 1 136ml						
Nogent L'Artaud	Impasse Kerouatz	Ø 80 : 95 ml	fonte	8		Renouvellement de canalisation et de branchements		48 197,13
		Ø 125 : 59 ml	fonte					
		Total : 154 ml						
Romeny sur Marne	Rue Fauvel	Ø 63: 61 ml	PVC	2		Pose de canalisation et renouvellement de branchements		13 253,80
Château Thierry	Quai Poterne	Ø 200 : 220 ml	fonte	14	1	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		75 189,00

USESA – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût HT
Château Thierry	Rue Saint Crépin	Ø 80 : 1 ml	fonte			Renouvellement de canalisation		2 530,50
		Ø 150 : 6 ml	fonte					
		Total : 7 ml						
Brasles	Rue Jean Jaurès	Ø 150 : 380 ml	fonte	23	15	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		121 305,20
		Ø 100 : 22 ml	fonte					
		Total : 402 ml						
Verdilly	Les Roches	Ø 110 : 30 ml	PVC			Pose de canalisation	Extension 30 ml	4 942,57
Brasles	Rue Jean Jaurès	Ø 150 : 125 ml	fonte	1		Renouvellement de canalisation		28 124,78
Verdilly	Alimentation du réservoir	Ø 200 : 1 330 ml	fonte	1		Renforcement de canalisation et reprise de branchements		210 503,81
Blesmes	Route de Courboin	Ø 125 : 105 ml	fonte	6		Remplacement de canalisation et de branchement reprise d'antenne		33 440,63
Nesles la Montagne	Rue Pasteur	Ø 40 : 4 ml	fonte		3	Suppression de canalisation	Suppression 12 ml	6 501,01
Fere en Tardenois	Rue du pot d'etain	Ø 125 : 145 ml	fonte	6	13	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		24 598,00

USESA – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût HT
Fere en Tardenois	Rue Jean Jaurès et Rue des Ribauds	Ø 125 : 205 ml	fonte	10	21	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		93 509,00
Beuvarde	Rue de la Harleine	Ø 100 : 3 ml	fonte	17		Renforcement de canalisation et reprise de branchements		91 886,71
		Ø 125 : 380 ml	fonte					
		Total : 383ml						
Villeneuve sur Fere / Villemoyenne	Place Paul Claudel / Réservoir Villemoyenne	Ø 100 : 718 ml	fonte	30	1	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		229 274,45
		Ø 125 : 197 ml	fonte					
		Ø 150 : 1 050 ml	fonte					
		Ø 40: 40 ml	pvc					
		Total : 2 005 ml						
Goussancourt	Grande Rue et Petite Rue	Ø 125 : 665 ml	fonte	27	7	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		187 186,00
		Ø 63 : 210 ml	PVC					
		Total : 875 ml						
TOTAL ML POUR 2018 :		20 851 ml	TOTAL BRT :	247	68		TOTAL HT :	2 701 005,17
TOTAL ML SUPPRESSION 2018:		2 788 ml			315			
dont TOTAL ML EXTENSION 2018 :		3 334ml						

Extension & suppression 2018			Total cumulé 2018
Total cumulé	Total suppression	Total Extension	
1 171,06 kms	2 788 mètres	3 334 mètres	1 171,61 kms

BEUVARDES

- ▶ Lieu : Rue de la Harleine
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 383 ml de réseau renouvelés en DN 125 Fonte
 - 17 branchements renouvelés
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état et travaux communaux
- ▶ Montant du marché : 91 886 € HT
- ▶ Durée des travaux : 2 mois



BUSSIARES/MARIGNY EN ORXOIS

- ▶ Lieu : Champillon vers La Voie du Châtel
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 1440 ml de réseau renouvelés en DN 200 Fonte
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état et travaux communaux
- ▶ Montant du marché : 124 920 € HT
- ▶ Durée des travaux : 2 mois



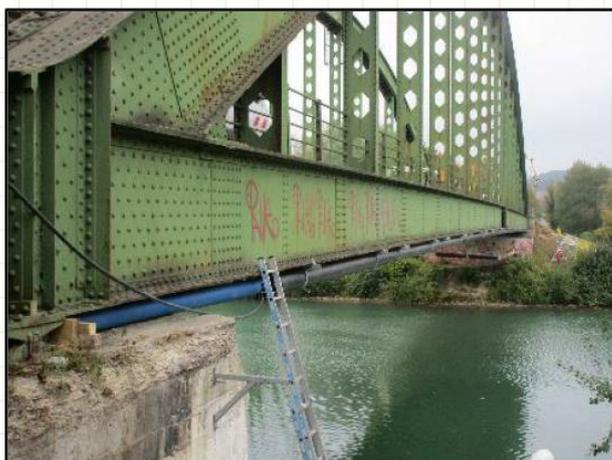
FERE EN TARDENOIS

- ▶ Lieu : Rue Jean Jaurès et Rue des Ribauds
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 205 ml de réseau renouvelés en DN 125 Fonte
 - 31 branchements renouvelés
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état et travaux communaux
- ▶ Montant du marché : 93 509 € HT
- ▶ Durée des travaux : 2 mois



JAULGONNE

- ▶ Lieu : RD 330 – Pont de la Marne
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 84 ml de réseau créés en DN 150 Fonte et 45 ml en PVC
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Création d'une canalisation en encorbellement sur le pont de la Marne
- ▶ Montant du marché : 72 380 € HT
- ▶ Durée des travaux : 4 mois



JAULGONNE

- ▶ Lieu : Rue du plessier
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 563 ml de réseau renouvelés en DN 80 Fonte
 - 23 branchements renouvelés
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état
- ▶ Montant du marché : 173 809 € HT
- ▶ Durée des travaux : 4 mois



MONTIGNY LES CONDE - VALLEES EN CHAMPAGNE

- ▶ Lieu : De la Ferme de Fontenelle à Grand Fontaine
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 8196 ml de canalisation renouvelés en DN 125/100/60 Fonte
 - 55 branchements renouvelés
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état et en privée
- ▶ Montant du marché : 798 481 € HT – subventionné à 50% dans le cadre du plan d'actions de réductions des fuites de l'AESN
- ▶ Durée des travaux : 4 mois



VERDILLY

- ▶ Lieu : Du Golf au Chemin du Réservoir
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 1330 ml de réseau renouvelés en DN 200 Fonte
 - 1 branchement renouvelé
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renforcer une canalisation
- ▶ Montant du marché : 210 503 € HT
- ▶ Durée des travaux : 4 mois



VILLENEUVE SUR FERRE / FERRE EN TARDENOIS

- ▶ Lieu : Entre la Place Paul Claudel et le réservoir de Villemoyenne
- ▶ Linéaire et branchements :
 - 2005 ml de réseau renouvelés en DN 150/100/125 Fonte
 - 31 branchements renouvelés
- ▶ Entreprise : TPA
- ▶ Objectifs : Renouveler une canalisation en mauvais état – nombreuses fuites
- ▶ Montant du marché : 229 274 €.HT
- ▶ Durée des travaux : 3 mois

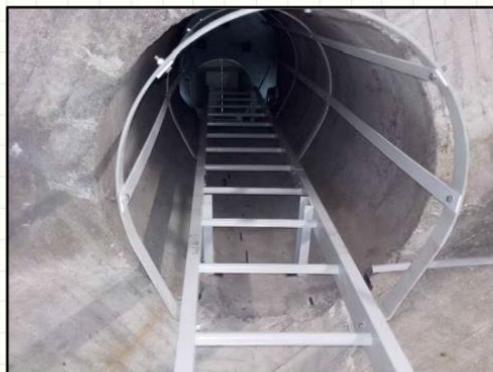


Réhabilitation et construction de réservoirs

Plusieurs chantiers de travaux sur réservoirs ont été entrepris en 2018. Des chantiers sont présentés ci-dessous.

RESERVOIR DE SAPONAY

- ▶ Entreprise : RESINA
- ▶ Objectifs : Travaux de rénovation de génie civil et mise en sécurité
- ▶ Montant du marché : 28 976 € HT



RESERVOIR DE VEUILLY LA POTERIE

- ▶ Entreprise : RESINA
- ▶ Objectifs : Travaux de rénovation de génie civil et mise en sécurité
- ▶ Montant du marché : 3 417 € HT



RESERVOIR DE ST GENGOULPH

- ▶ Entreprise : **ETANDEX**
- ▶ Objectifs : **Réhabilitation complète du réservoir**
- ▶ Montant du marché : **180 066 € HT**



RESERVOIR DE GANDELU

- ▶ Entreprise : **ETANDEX**
- ▶ Objectifs : **Réhabilitation complète du réservoir**
- ▶ Montant du marché : **147 588 € HT**



RESERVOIR DE LA FERTE MILON Route de Villers Cotterêts

- ▶ Entreprise : RESINA
- ▶ Objectifs : Travaux de rénovation de génie civil et mise en sécurité
- ▶ Montant du marché : 1 439 € HT



RESERVOIR DE LA FERTE MILON La Fosse Heurlot

- ▶ Entreprise : RESINA
- ▶ Objectifs : Travaux de rénovation de génie civil et mise en sécurité
- ▶ Montant du marché : 5 405 € HT



RESERVOIR DE CHESNEAUX

- ▶ Entreprise : BALESTRA
- ▶ Objectifs : Création d'une nouvelle cuve et réhabilitation complète des 2 cuves existantes
- ▶ Montant du marché : 671 060 € HT



RESERVOIR DE LAUCONNOIS

- ▶ Entreprise : BALESTRA
- ▶ Objectifs : Création d'une nouvelle cuve et réhabilitation complète des 2 cuves existantes
- ▶ Montant du marché : 758 969 € HT



RESERVOIR DE BONNEIL

- ▶ Entreprise : BALESTRA
- ▶ Objectifs : Réhabilitation complète du réservoir
- ▶ Montant du marché : 597 447 € HT



Globalement, les montants réglés en 2018 relatifs aux travaux sont les suivants :

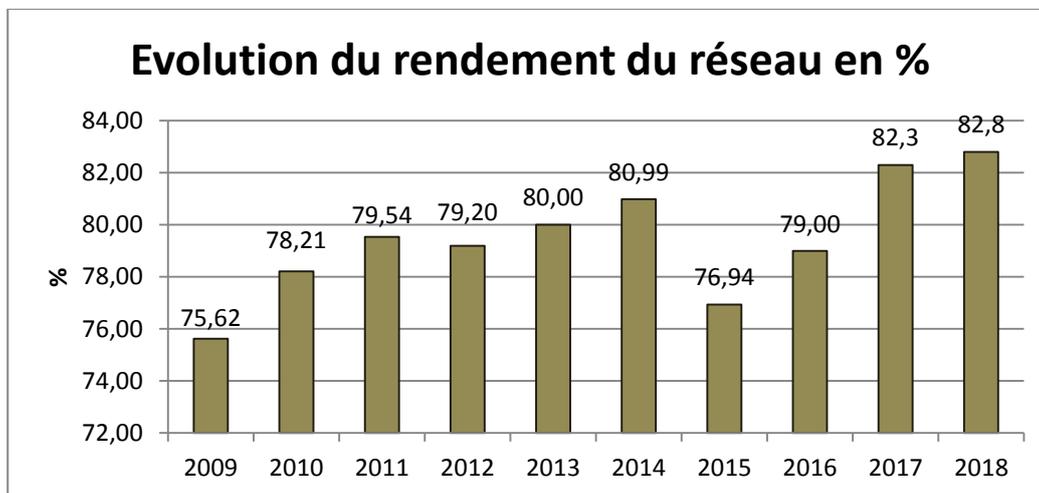
TRAVAUX 2018	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	268 305.70 €
Travaux de renouvellement de réseau y compris branchements	3 502 116.15 €
Travaux sur réservoirs	1 846 012.22 €
Marché à Bon de commandes	82 531.67 €
Travaux liés à l'exploitation	37 384.30 €
Travaux sur ressources et usines	34 285.09 €
Construction bâche de reprise Jaulgonne et canalisations	596 492.86 €
Parcours pédagogique « Le Petit Cycle de l'Eau »	11 522.52 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	118 248.00 €
Equipements (matériel informatique)	10 157.52 €
TOTAL	6 507 056.03 € TTC

Performances des réseaux

Rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

En 2018, le rendement du réseau est de 82.8 %

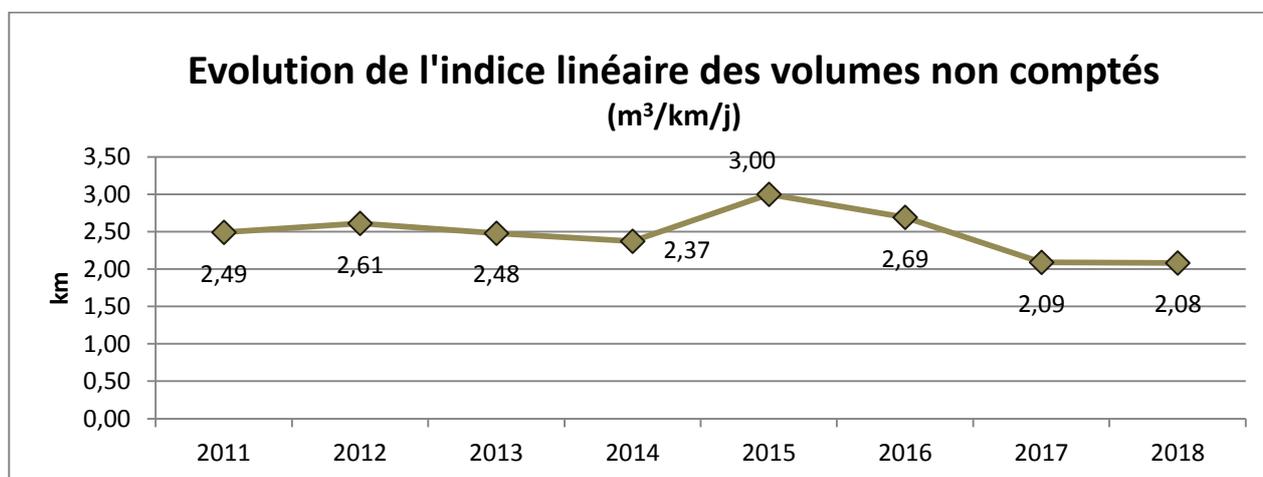


Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.

Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

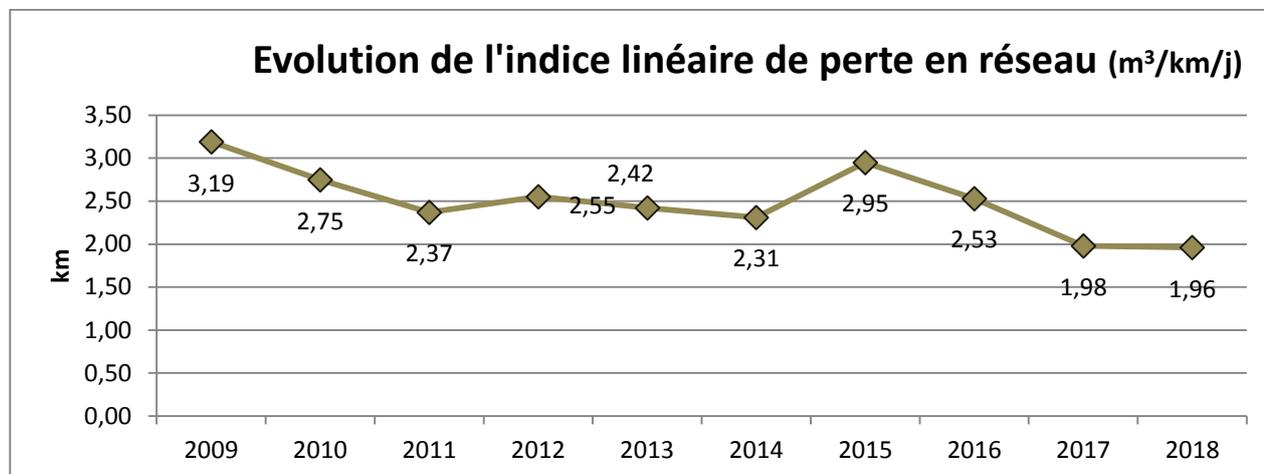
En 2018, l'ILVNC est de 2.08 m³/km/j



↳ *Indice linéaire de perte en réseau*

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.
L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2018, l'ILP est de 1.96 m³/km/j



↳ *Qualité de l'eau*

* *Analyses et conformité*

↳ *Double contrôle*

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
L'ARS inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.
- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

↳ *Bilan des analyses*

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

→ Résultats sur les ressources :

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Microbiologie	18	0	418	0
Physico-chimie	4 858	0	747	0

Tous les résultats sont conformes.

→ Résultats sur l'eau distribuée

	Agence Régionale de Santé		Déléataire	
Paramètres soumis à Limite de qualité				
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Microbiologie	406	2	1 171	3
Physico-chimie	856	0	76	0
Paramètres soumis à Référence de qualité				
	Nbre paramètres analysés	Nbre dépassements de la référence	Nbre paramètres analysés	Nbre dépassements de la référence
Microbiologie	626	0	1 833	3
Physico-chimie	1 729	10	1 357	5
Autres paramètres analysés				
Microbiologie	1		529	
Physico-chimie	1 174		73	

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Chaque résultat non conforme est pris en charge. Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées et ont donné des résultats conformes pour tous les dépassements indiqués dans le tableau ci-dessus.

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

→ Taux de conformité

Le taux de conformité microbiologique est de 98.90%.

Le taux de conformité physico-chimique est de 100.00%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité.

	2016	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100.00%	100.00%	98.90%
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	2
Nombre de prélèvements total			184
Taux de conformité physico-chimique	100.00%	100.00%	100%
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre de prélèvements total			186

** Bulletins « qualité de l'eau »*

Une fois par an, des bulletins « qualité de l'eau » sont envoyés avec la facture. L'Agence Régionale de Santé établit ces bulletins. Les abonnés reçoivent le bulletin qui correspond à l'Unité de Distribution qui dessert leur réseau d'eau potable. Il y a donc 1 bulletin de qualité de l'eau en fonction de chaque UDI. Un exemple est présenté ci-dessous.

Les bulletins qualité sont consultables sur le site de l'USESA – www.usesa.fr.



La qualité de votre eau en 2018
USESA
Commune de Nogent l'Artaud

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits (nappe des alluvions de la Mame) situé sur la commune de Nogent l'Artaud et doté des périmètres de protection réglementaire en date du 21 décembre 1993.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété de l'USESA et Véolia Eau en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2018, 11 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	<p>En 2018, 11 analyses ont été réalisées.</p> <p>Résultats d'analyse : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspects d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Aucun pesticide n'a été détecté.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l.</p> <p>Teneur maximale : 7,6 mg/l Teneur moyenne : 7 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur maximale : 44,4°F Eau très dure, très calcaire</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical.</p> <p>Teneur maximale : 0,55 mg/l Eau peu fluorée.</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2018 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.

PROTECTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

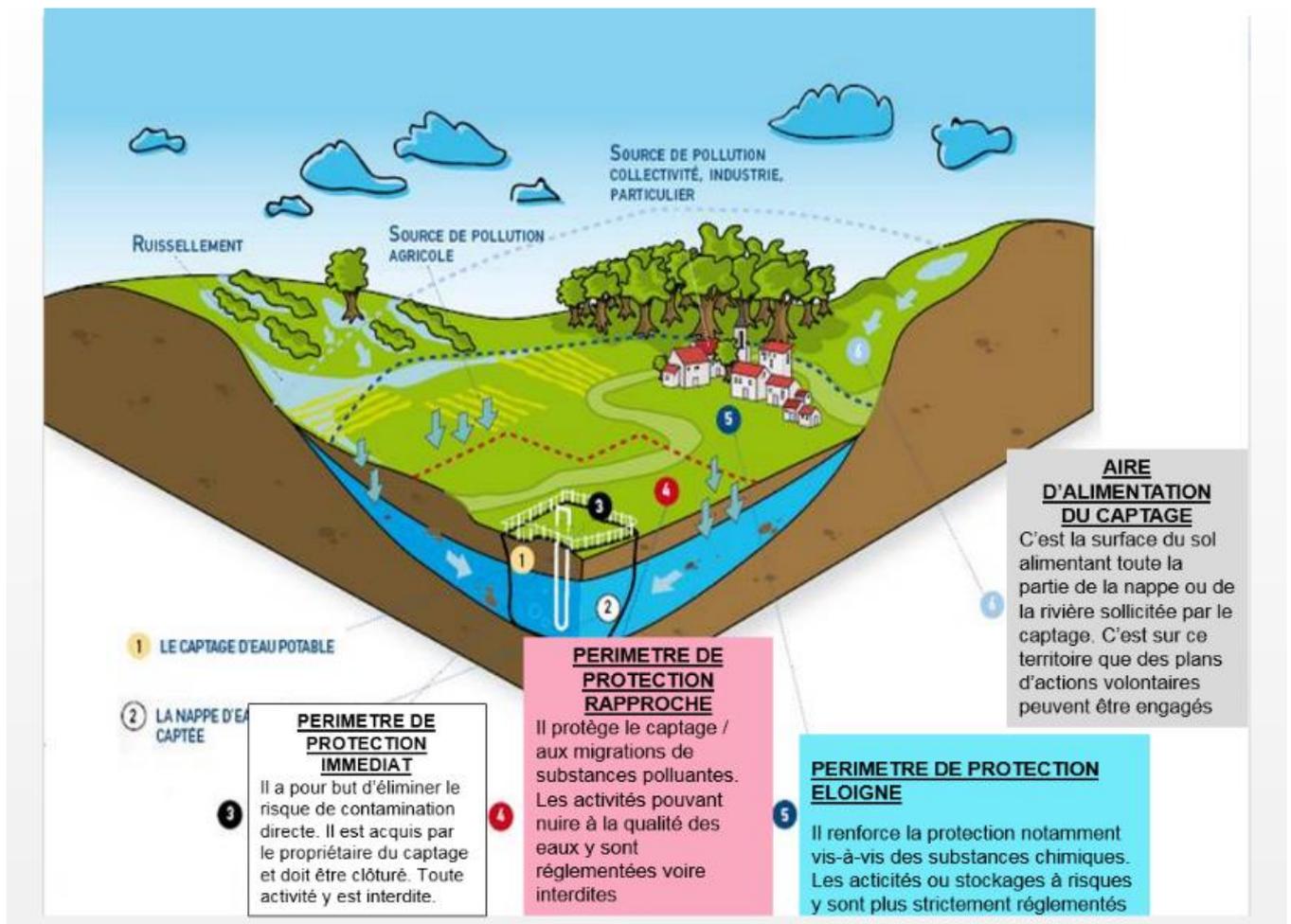


L'USESA assure la protection et la préservation des ressources en eau par le biais :

-des *arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique* définissant des périmètres de protection. L'objectif est de maîtriser les sources de pollution ponctuelles ou accidentelles.

Depuis 2018, tous les arrêtés des captages d'eau souterraine de l'USESA sont signés. Seul l'arrêté concernant la prise d'eau en Marne est en cours d'instruction.

-de la *protection des Aires d'Alimentation de Captage*. Il s'agit de définir, de façon hydrogéologique, l'Aire d'Alimentation d'un Captage, de réunir les acteurs locaux (collectivités, artisanat, industries, agriculture, particuliers...) afin de mettre en place des solutions pour préserver/reconquérir la qualité de l'eau. L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses.



A l'USESA, 8 Aires d'Alimentation de Captages sont définies et des actions de préservation de la ressource sont en cours ou à venir sur ces territoires. Il s'agit des aires présentées dans le tableau suivant :

Désignation du captage	Etendue de l'Aire d'Alimentation
Source d'Epoux-Bézu	3440 ha sur les communes d'Epoux-Bézu, Bonnesvalyn, Bézu Saint Germain, Château-Thierry, Etrepilly et Grisolles
Source de Coupigny/Montlevon	4270 ha sur les communes de Montlevon, Pargny la Dhuys, Montigny Les condé, Courboin, Saint Eugène, Condé en Brie, Nesles La Montagne
Source de Monthiers Source de Licy-Clignon	538 ha sur les communes de Licy-Clignon et Monthiers
Puits de La Ferté Milon	184 ha sur la commune de La Ferté Milon et Marolles
Source de Chézy-en-Orxois	51 ha sur la commune de Chézy en Orxois et La Ferté Milon
Puits C1-C2-P11 / Chézy sur Marne	6500 ha sur les communes de Chézy sur Marne, Nesles la Montagne, Etampes sur Marne, Nogentel, Essises, Essômes sur Marne, La Chapelle sur Chézy, Rozoy Belleval, Montlevon, Courboin, Viffort, Viels Maison
Prise d'eau en Marne / Chézy sur Marne	84 600 ha dont 15 000 ha en zone pertinente d'action sur de nombreuses communes sur l'Aisne, la Marne, Haute Marne, Meuse et Vosges
2 sources de La Chapelle Monthodon/ Vallées en Champagne	2077 ha sur les communes de Vallées en Champagne, Dormans, Le Breuil, Troisy, Igny-Comblizy

Les principales actions menées en 2018 sur cette thématique sont les suivantes :

Signature d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique

↳ pour les captages C1 et C2 de Chézy sur Marne



↳ pour le captage F4 de Fère en Tardenois

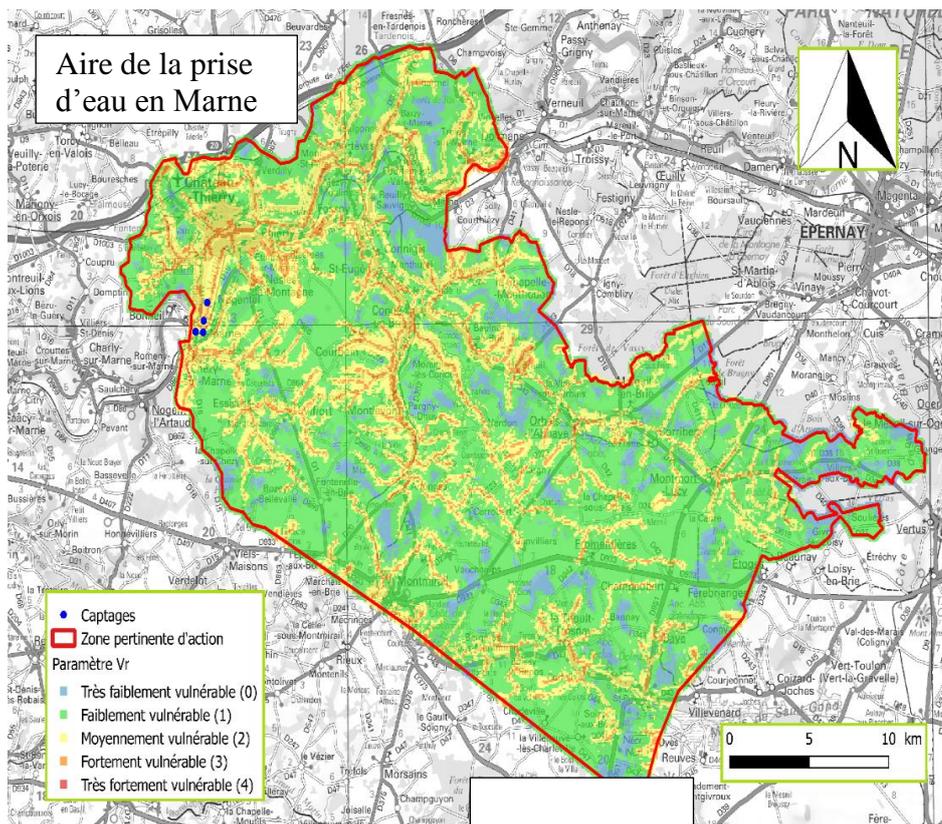
Tous les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique sont signés pour les captages d'eau souterraine.

Etudes d'Aires d'Alimentation de Captages

↳ Réalisation de la phase de diagnostic des pressions et de définition du plan d'actions à mettre en oeuvre sur les Aires d'Alimentation des Captages de La Ferté Milon et de Chézy en Orxois (dit de Saint Quentin sur Allan)



↳ Finalisation de la phase de délimitation des Aires d'Alimentation des captages de la plaine alluviale et de la prise d'eau en Marne et de définition de leurs vulnérabilités



Actions mises en œuvre sur les Aires d'Alimentation

Mise en place d'une méthode pour le contrôle/inspections des prescriptions des arrêtés de déclaration publique des captages.

Contrôle du bail environnemental de 14ha sur le captage d'Epoux-Bézu



Dépôt d'un dossier Mesures

Agroenvironnementales pour les Aires d'Alimentation des Captages d'Epoux-Bézu et de Montlevon avec contractualisation d'agriculteurs en 2018

-40 ha sur l'AAC d'Epoux-Bézu

→ 40 ha de maintien des prairies (limite de chargement et retard de fauche)

-350 ha sur l'AAC de Coupigny/Montlevon

→ 200 ha en réduction de phyto

→ 150 ha de création de couvert enherbé

2^{ème} année du contrat azote sur l'AAC de Licy-Clignon/Monthiers:

- Suivi d'une parcelle fixe de l'AAC pour 7 agriculteurs sur 11 sur 3 ans
- Mise en œuvre des pratiques de fertilisation optimisée
- Suivi des pratiques de fertilisation et évaluation par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne

Elaboration et envoi des « flashs-info » aux agriculteurs et aux communes des aires d'alimentation de captages : 4 en mai 2018 (AAC d'Epoux-Bézu, Licy-Clignon/Monthiers, la Chapelle Monthodon et Coupigny/Montlevon)

FLASH INFOS n°8
Captages de Licy-Clignon/Monthiers

La qualité de l'eau potable

Point sur l'action « contrat azote » sur l'Aire d'Alimentation des Captages

L'USESA a proposé aux agriculteurs du territoire de l'Aire d'Alimentation des Captages de Licy-Clignon/Monthiers, la contractualisation d'un « contrat azote ». La Chambre d'Agriculture de l'Aisne a été retenue comme prestataire pour la mise en place de ce contrat azote. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a subventionné cette action.

En signant le contrat, les agriculteurs s'engagent pendant 3 ans à :

- réaliser un reliquat sortie hiver et un reliquat entrée hiver sur la même parcelle sur 3 horizons,
- mettre en place des cultures intermédiaires,
- piloter et fractionner l'apport d'azote selon des règles définies.

Ce contrat va donc permettre la réalisation d'un observatoire des pratiques et des pertes en nitrates sur l'AAC et l'engagement des agriculteurs dans une optimisation du pilotage de l'azote.

Six agriculteurs sur onze se sont engagés en 2017 pour une durée de 3 ans et un septième s'est engagé pour démarrer en 2018.

Des rencontres collectives ont été proposées afin de présenter le dispositif aux exploitants et de restituer les résultats.

Des rencontres individuelles et des échanges ont permis la collecte des données, la restitution des fiches individuelles d'analyses et le pilotage de la fertilisation azotée.

Le travail de la première année a permis de réaliser un état des lieux relatif aux parcelles engagées, aux pratiques culturales mises en place. Les premiers résultats des reliquats entrée et sortie hiver ont été obtenus et des éléments d'adaptation culturale ont été proposés aux exploitants.

Les principaux facteurs expliquant les variations des reliquats azotés entrée hiver sont l'effet annuel lié aux conditions météorologiques et la succession culturale.

Dans le même temps et dans le même secteur, des essais sur la fertilisation du blé ont été menés par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne ce qui contribuera à optimiser les résultats et les pratiques au sein de ce contrat azote.

Le suivi du contrat azote se poursuit en 2018 pour une seconde année.

Les nitrates et l'eau potable

L'eau distribuée au robinet doit répondre à des normes de qualité.

Les analyses réglementaires sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- soit sur l'eau brute au niveau de la ressource, c'est-à-dire au niveau des captages d'eau,
- soit sur l'eau distribuée c'est-à-dire au départ des conduites vers les réservoirs, sur les réservoirs ou directement chez l'habitant.

Les normes relatives aux teneurs en nitrates sont présentées ci-après.

→ Pour l'eau brute : 100 mg/L



Si l'eau brute est non conforme, elle doit subir des traitements ou être mélangée/diluée afin de pouvoir être distribuée.

→ Pour l'eau distribuée : 50 mg/L



Les eaux des captages de Licy-Clignon et Monthiers ne subissent pas de traitement avant distribution (hormis le traitement de désinfection imposé par la réglementation). Les eaux des 2 captages sont mélangées avec celles du captage de Torcy en Valois avant distribution.

Pour l'année 2017, l'eau distribuée à partir de ces captages a été déclarée conforme.

Les teneurs en nitrates sur les eaux brutes sont présentées ci-dessous.



La valeur de 25mg/L est appelée seuil de vigilance et la valeur de 37mg/L est appelée seuil d'action renforcée.

- * 10 et 12 janvier 2018 : 2 journées sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC). Rencontre avec un hydrogéologue pour comprendre comment sont délimitées les AAC et visite de terrain afin d'identifier les principaux risques de pollutions agricoles et viticoles
 - * 19 janvier et 3er Février 2018 : réflexion et conception autour de nouveaux itinéraires techniques centrés sur la gestion des adventices - Apports théoriques et visite de terrain
 - * 26 janvier 2018 après-midi : restitution des résultats d'essais de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- Pour ces formations, contactez Claire Alateinte au 03.23.84.24.09

AGENDA

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION



Ateliers de sensibilisation – permaculture

En 2018, l'USESA a renouvelé la mise en place d'ateliers destinés à sensibiliser les habitants à la protection de la ressource en eau dans le but de préserver la qualité de l'eau des captages.

10 ateliers ont été organisés tout au long de l'année pour un total de **136 participants** :

- 1 atelier « visite du captage de La Ferté Milon »
- 8 ateliers « jardinage au naturel/permaculture »



Les ateliers se déroulent soit à l'USESA, soit sur un site de permaculture, soit dans une commune du territoire.

Ateliers de sensibilisation – économie d'eau

Un atelier a été mis en place en 2018 à la Croix Rouge de Château-Thierry sur les économies d'eau, le non gaspillage et les gestes à appliquer. Une quinzaine de personnes ont participé à cet atelier.

Cette action sera reconduite en 2019.

Actions en milieu scolaire

Un courrier a été envoyé en septembre 2018 dans toutes les écoles du territoire pour présenter les actions possibles.

En 2018, les interventions de l'USESA en milieu scolaire ont été les suivantes :

- ❖ 5 interventions dans le cadre de « classes d'eau » avec une aide financière de l'USESA.

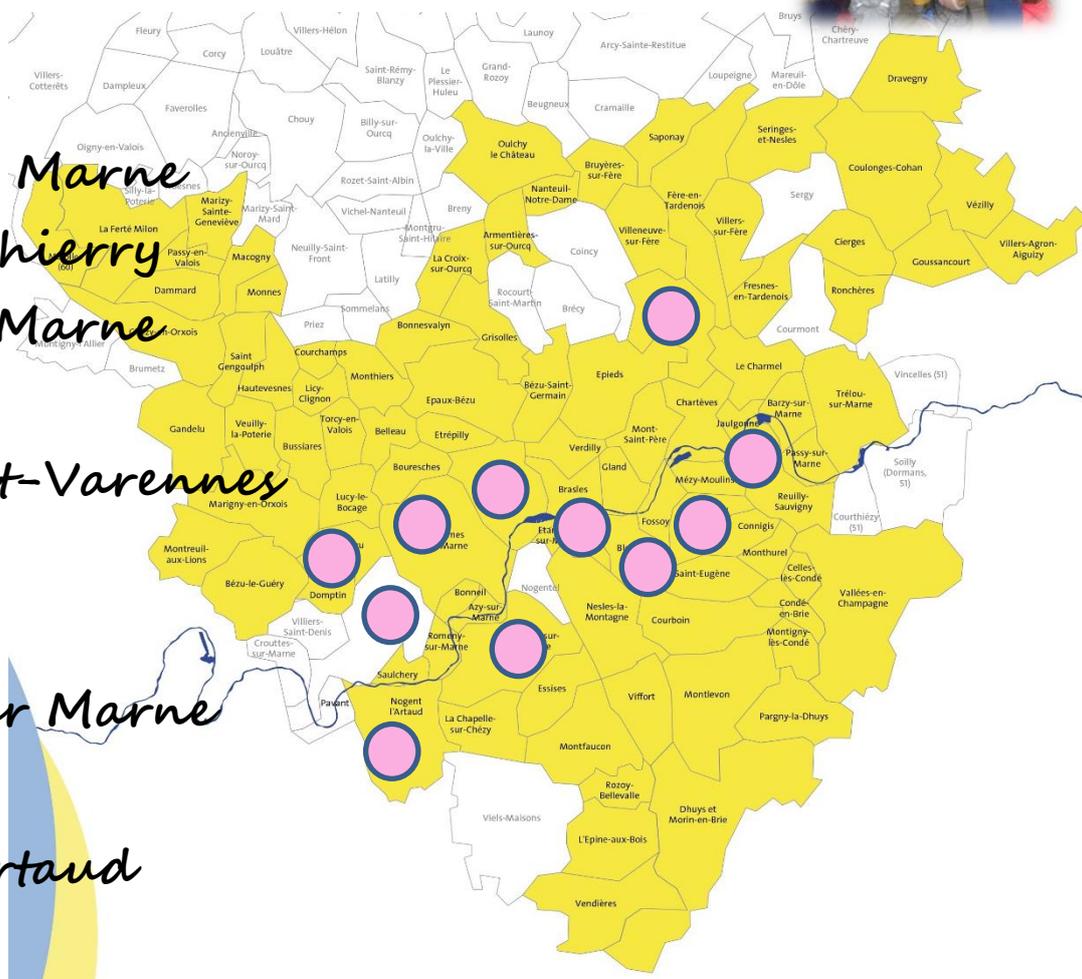
Les montants et conditions d'attribution des aides aux classes d'eau sont les suivantes :

- 150 € par classe d'eau pour les écoles primaires et les centres de loisirs, 300 € par classe d'eau pour les collèges et lycées avec un budget annuel maximum de 3000 €,
- intervention de l'animateur USESA pour une thématique eau potable,
- avis favorable de l'Agence de l'Eau pour l'organisation de la classe d'eau.

- ❖ 35 interventions ponctuelles d'une demi-journée



Beuwardes
Charly sur Marne
Château-Thierry
Chézy sur Marne
Chierry
Courtemont-Vareennes
Crézancy
Domptin
Etampes sur Marne
Fossoy
Nogent L'Artaud



Visite usine de Chézy sur Marne

L'usine a été visitée le 30 mai par un groupe d'agriculteurs du sud de l'Aisne (environ 30 personnes).

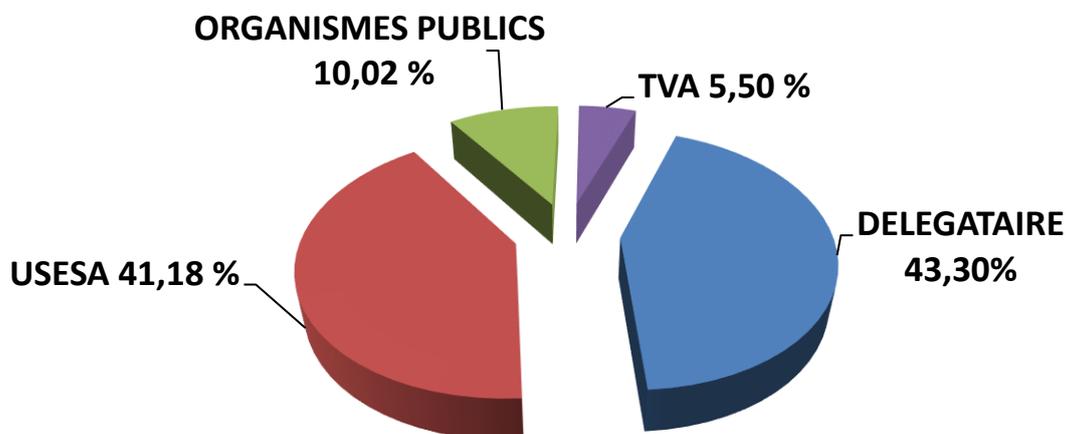


CHIFFRES
CLES
FINANCIERS



Tarifification de l'eau potable

Au 1^{er} Janvier 2019, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **2.94 € TTC**



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : 5.5 %

Les 2 tableaux suivants présentent la tarification au 1^{er} janvier 2018 et la tarification au 1^{er} janvier 2019 pour une facture de 120 m².

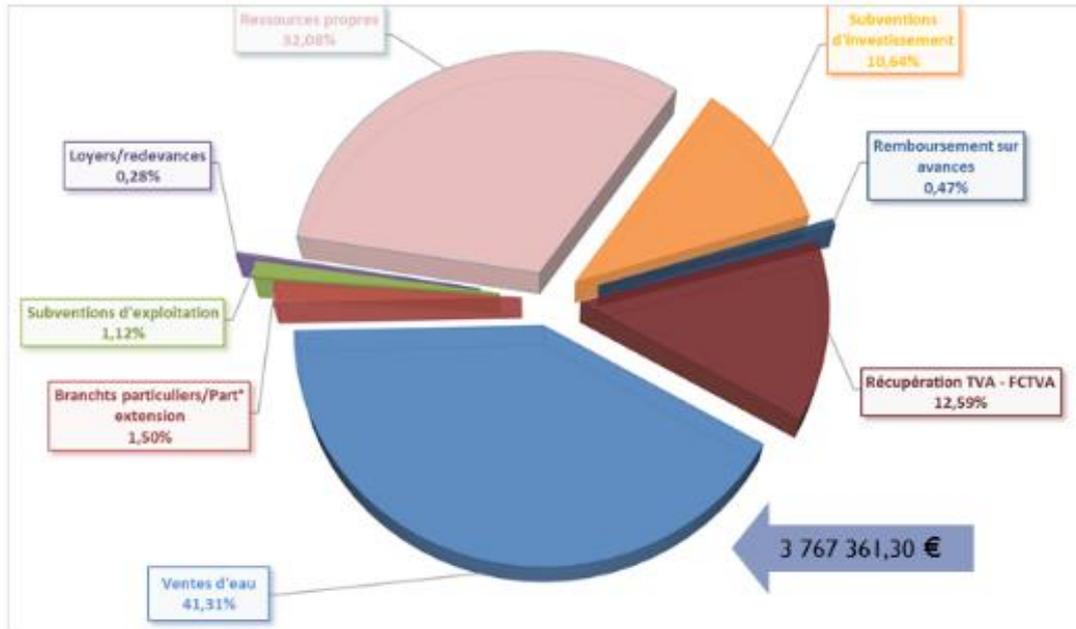
Facture 120 m³ Tarif au 1^{er} janvier 2018

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,23 €	56,46 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5041 €	15,12 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,0888 €	32,66 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,7654 €	45,92 €				
SOUS TOTAL			150,17 €			8,26 €	158,43 €
<i>PART COLLECTIVITE - USESA</i>							
Abonnement USESA Ø 15	2	20,30 €		40,60 €			
Consommation USESA	120	0,8456 €		101,47 €			
SOUS TOTAL				142,07 €		7,81 €	149,89 €
<i>AUTRES REDEVANCES</i>							
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4200 €			50,40 €		
SOUS TOTAL					58,80 €	3,23 €	62,03 €
TOTAL			150,17 €	142,07 €	58,80 €	19,31 €	370,35 €
MONTANT H.T.							351,04 €
MONTANT TVA							19,31 €
				Coût TTC du m ³ :		3,0863 €	
<i>MONTANT FACTURE TTC</i>				Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,4354 €	370,35 €

Facture 120 m³ Tarif au 1^{er} janvier 2019

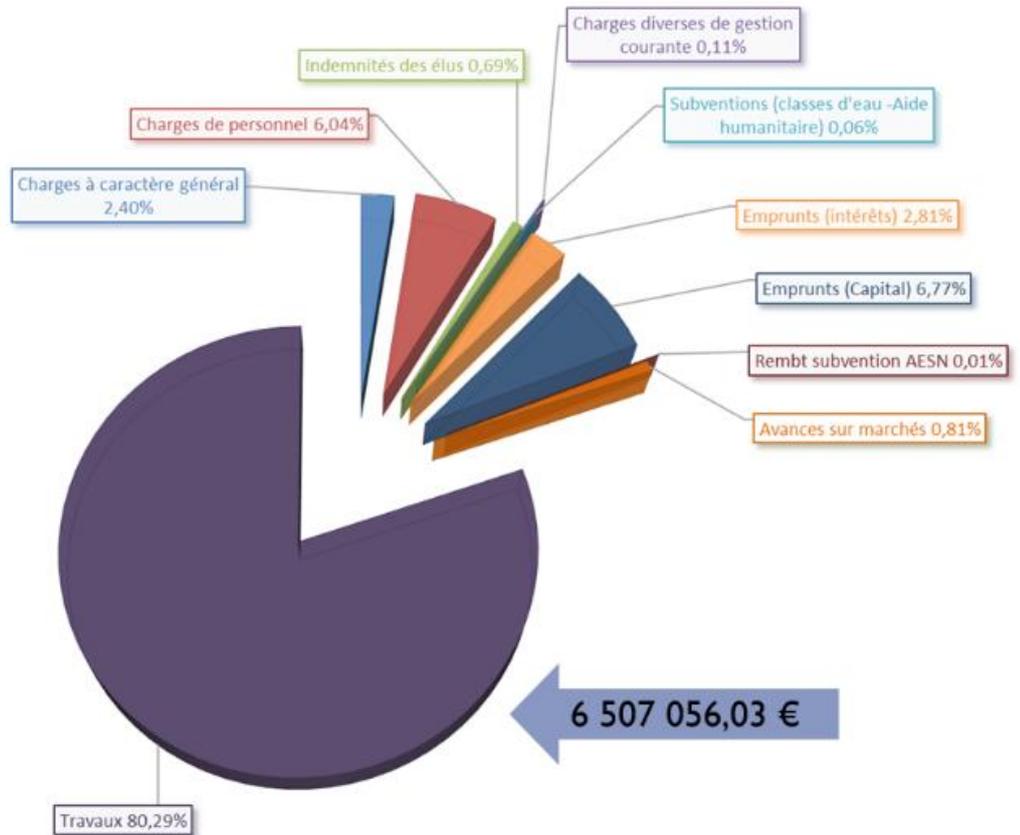
Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,94 €	57,88 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5089 €	15,27 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,1082 €	33,25 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,7767 €	46,60 €				
SOUS TOTAL			153,00 €			8,41 €	161,41 €
<i>PAR COLLECTIVITE - USESA</i>							
Abonnement USESA Ø 15	2	20,80 €		41,60 €			
Consommation USESA	120	0,8667 €		104,00 €			
SOUS TOTAL				145,60 €		8,01 €	153,61 €
<i>AUTRES REDEVANCES</i>							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
SOUS TOTAL					35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			153,00 €	145,60 €	35,28 €	18,36 €	352,24 €
MONTANT H.T.							333,88 €
MONTANT TVA							18,36 €
			Coût TTC du m ³ :		2,9354 €		
<i>MONTANT FACTURE TTC</i>			Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,4883 €		352,24 €

Répartition des recettes et des dépenses



Les recettes 2018
(fonctionnement et investissement) s'élèvent à 9 120 683,82 € (hors provisions pour amortissements)

Les dépenses 2018
(fonctionnement et investissement) s'élèvent à 8 104 321,25 € (hors charges d'amortissements des biens)



Le compte administratif est joint en annexe.

Principales données budgétaires et financières

Budget primitif

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 853 522.68 €
Section d'investissement	18 225 461.53 €
Montant total du budget 2018	29 078 984.21 €

Résultat de l'exercice 2018

Section de fonctionnement	Dépenses	3 145 199.52 €	2 051 425.96 €
	Recettes	5 196 625.48 €	
Section d'investissement	Dépenses	9 403 288.83 €	- 969 658.23 €
	Recettes	8 433 630.60 €	
Résultat de l'exercice 2018			1 081 767.73 €

Résultat de clôture 2018

	Résultat antérieur	Résultat 2018	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	5 452 872.68 €	2 051 425.96 €	7 504 298.64 €
Section d'investissement	- 916 604.34 €	- 969 658.23 €	- 1 886 262.57 €
Total		1 081 767.73 €	5 618 036.07 €
Restes à réaliser		Dépenses	- 2 773 982.21 €
		Recettes	+ 1 693 660.03 €
Résultat global cumulé au 31.12.2018.....			4 537 713.89 €

Autofinancement dégagé en 2018

	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 098 102.39 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	981 856.05 €	
Remboursement de la dette (capital)	548 965.15 €	
Total	1 530 821.20 €	4 098 102.39 €
Autofinancement 2018.....	2 567 281.19 € €	

Fuites après compteurs sur les installations privées

Depuis le 1^{er} Juillet 2013, les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- ⇒ Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012,
- ⇒ Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics.....) aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m³.

Les délégués en charge des constats fuite, nommés par secteur sont :

- Secteur Fère-en-Tardenois / Oulchy-le-Château : Luc DUSSAUSOY
- Secteur Château-Thierry : Chantal BONNEAU
- Secteur Epaux-Bézu / La Ferté-Milon : Jacques GEBKA
- Secteur Saint-Gengoulph : Henri GODEAU
- Secteur Essômes-sur-Marne / Nogent-l'Artaud : Gilbert COPPEAUX
- Secteur La Brie : Hervé PETEL
- Secteur Marne et Sarmelins : Mickaël PEUGNIEZ
-

Fuites après compteurs – bilan au 31/12/2018

	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ECRETES m ³
2013	90	50 196
2014	98	69 600
2015	78	53 180
2016	92	51 071
2017	60	33 954
2018	55	23 062
TOTAL	473	281 063

PROTECTION INCENDIE



Depuis 1985, chaque année l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie – réserves – points d'aspiration) : en 2018, 1 197 poteaux incendie ont soit été contrôlés, soit soumis à une visite opérationnelle.

Résultats des contrôles 2018

TERRITOIRE DE L'USESA	Nombre d'hydrants	Hydrants conformes 2018		* PI renouvelés en 2018
		en chiffre	en %	
Secteur Château-Thierry	280	267	95%	6
Secteur Saint-Gengoulph / Epaux-Bézu / La Ferté-Milon	245	153	62%	5
Secteur Tardenois / Oulchy-le-Château	182	128	70%	7
Secteur Marne et Surmelin / La Brie	347	256	74%	12
Secteur Essômes-sur-Marne / Nogent-l'Artaud	143	84	59%	6
TOTAL	1197	888	74%	36

*Les poteaux incendie renouvelés des communes ayant adhéré par convention à la prestation proposée par l'USESA

Adhésions et réalisation des travaux 2018

- 67 communes adhèrent à la prestation
- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.88 €/habitant
- Les travaux réalisés en 2018 :
 - renouvellement de 36 poteaux
 - mise en peinture de 80 poteaux
 - entretien et changement de pièces

Information des maires

L'USESA informe par courrier chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire.

Une fois les contrôles réalisés, les Centres de Secours transmettent les conclusions à l'USESA qui les communique aux communes.

A la demande des Centres de Secours, il est demandé aux maires d'accuser réception des résultats des contrôles : chaque maire atteste avoir pris connaissance des résultats et observations émises en retournant la « fiche des contrôles » dûment signée.

La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

Modalités de contrôle des hydrants

Un Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 11 juillet 2017. Les actions auprès des communes de l'USESA ont débuté et vont aboutir à la prise d'un arrêté communal avant le mois de juillet 2018 pour répondre à cet arrêté préfectoral.

Un mail a été envoyé à l'ensemble des communes le 02 février 2018 pour leur expliquer les actions à mettre en place afin que toutes les communes de l'USESA puissent prendre un arrêté homogène dans les modalités (périodicité et acteur chargé des contrôles) avant cette date butoir du mois de juillet 2018.

- 1) La commune envoie un courrier au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour lui demander la liste des Points d'Eau Incendie de la commune à intégrer dans leur arrêté communal.
- 2) Ce tableau, envoyé par le SDIS à la commune, devra alors être renvoyé par la commune à l'USESA afin d'ajouter les nouvelles données demandées concernant les caractéristiques du réseau d'eau potable desservant les poteaux d'incendie (réservoir, canalisation, débit,...).
- 3) L'USESA enverra ensuite à la commune le tableau renseigné avec ses propositions de contrôle accompagné d'un modèle d'arrêté municipal issu des annexes du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Dans cette démarche, l'USESA souhaite aider les communes à prendre cet arrêté municipal avant le mois de juillet.

La compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et le maire est seul à posséder le pouvoir de police spéciale de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les modalités de visite et de contrôle des hydrants ont été validées et délibérées en séance du 27 mars 2018 par le comité syndical de l'USESA comme suit :

- Contrôle :

-Périodicité : Tous les 3 ans (environ 1/3 des hydrants contrôlés tous les ans).

-Modalité : -Débits maximums des P.I réalisés par échantillonnage et par simulation hydraulique (modélisation),

-Mesure pression statique,

-Vérification d'autres points de contrôle (vidange, couleur, bouchon, signalisation, numérotation, accessibilité, manoeuvrabilité...),

-Réalisation par l'USESA des tableaux des contrôles des poteaux et bouche d'incendie pour les communes adhérentes à la convention d'entretien.

- Visite :

Le délégataire VEOLIA participera aux exercices et aux essais des pompiers conformément à la Délégation de Service Public.

Ces visites opérationnelles du SDIS sont annuelles et réalisées sur l'ensemble des communes adhérentes à l'USESA.

Les contrôles des Points d'Eau d'Incendie seront réalisés en même temps que ces visites (1/3 du territoire par an).

PROJETS ET
TRAVAUX
2019-2021



Sont présentés dans cette partie du rapport :

- les travaux courant 2019 de renouvellement et de renforcement de canalisation pour le premier tableau

- les travaux du plan pluriannuel d'investissement dans les tableaux des pages suivantes.

Lieu	Linéaire (m)	Diamètre canalisation	Branchement	Estimation HT	Opération liée à
Avenue Otmus et Rue de la Mare aux Canes CHATEAU-THIERRY	510 145	200 60	20	155 000 €	Canalisation en mauvais état
Rue du Paradis CHATEAU-THIERRY	500	150	50	180 000 €	Nombreuses fuites et suppression canalisation en mauvais état
Rue Saint Eloi et Rue Saint leu- RD 320 BARZY/MARNE	2 440	150	110	525 000 €	Nombreuses fuites
Avenue de Paris - RD 1003 MONTREUIL AUX LIONS	650 440	150 60	50	245 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux d'assainissement
Rue du Pisseloup - Rue du Fort Henry - RD 16 MONTREUIL AUX LIONS	350	60	10	40 000 €	Canalisation en mauvais état
RD 1 entre réservoir les Simons et Viffort MONTFAUCON	1 700	200	4	300 000 €	Nombreuses fuites
Carrefour RD 1 / RD 933 - Marchais en Brie DHUYS ET MORIN EN BRIE	800	150	2	120 000 €	Canalisation en domaine privée et à découvert
Rue du marché au blé Rue de Meaux - RD 936 / RD 4 LA FERTE MILON	115	150	25	80 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux d'assainissement
Moulin de Brisé MONTHIERS	520 135	60 125	10	70 000 €	Canalisation en mauvais état et nombreuses fuites
Route de Pargny RD853 CONDE EN BRIE – MONTIGNY LES CONDE	1 100	80		85 000 €	Nombreuses fuites et canalisation en domaine privé

Travaux du plan pluriannuel d'investissement (2019-2021)

INTITULE OPERATION		2019	2020	2021	DEPENSES TTC 2019-2021
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	250 000,00	250 000,00	250 000,00	750 000,00
	<i>Total</i>	250 000,00	250 000,00	250 000,00	750 000,00
PROGRAMME TRAVAUX COURANTS	Programme travaux courants	3 226 405,08	2 340 000,00	2 340 000,00	7 906 405,08
	Frais de Publications AO	15 000,00	15 000,00	15 000,00	45 000,00
	<i>Total</i>	3 241 405,08	2 355 000,00	2 355 000,00	7 951 405,08
TRAVAUX SUR RESERVOIRS	Réhabilitation F.Tardenois - Vézilly - St-Gengoulph Gandelu - Fossoy - La Nouette - Armentières - Villers Sur Fère	701 173,72			701 173,72
	Réhabilitation réservoirs 2020-2021		240 000,00	240 000,00	480 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation - Programme Accord cadre	351 669,00	270 000,00	270 000,00	891 669,00
	<i>Total</i>	1 052 842,72	510 000,00	510 000,00	2 072 842,72
MARCHE A BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande	200 000,00	200 000,00	200 000,00	600 000,00
	<i>Total</i>	200 000,00	200 000,00	200 000,00	600 000,00
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux de faible importance liés à l'exploitation	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00
	<i>Total</i>	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00
STATION DE TRAITEMENT CHEZY SUR MARNE	Maitrise d'œuvre Station prise eau	5 340,07			5 340,07
	DUP Chézy C1/C2 - Station prise d'eau en Marne	42 000,00	42 000,00		84 000,00
	<i>Total</i>	47 340,07	42 000,00	0,00	89 340,07

USESA – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

INTITULE OPERATION		2019	2020	2021	DEPENSES TTC 2019-2021
PUITS DE FERE EN TARDENOIS	DUP Fère en Tardenois	36 000,00			36 000,00
	Comblement du puits - étude d'impact	30 000,00			30 000,00
	Total	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre	30 000,00	31 560,00		61 560,00
	Travaux	250 000,00	500 000,00		750 000,00
	Total	280 000,00	531 560,00	0,00	811 560,00
CREATION BACHE C.VARENNE ET CANALISATIONS	Frais d'étude - Maîtrise d'œuvre	51 910,45			51 910,45
	Frais connexes	34 000,00			34 000,00
	Création bache et canalisations	431 767,77			431 767,77
	Total	517 678,22	0,00	0,00	517 678,22
RENFORCEMENT RESERVOIRS	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonneil/ Lauconnois	50 933,21			50 933,21
	Travaux Création réservoir les Chesnaux Lauconnois	46 034,70			46 034,70
	Total	96 967,91	0,00	0,00	96 967,91
STATION DE LA PLAINE	Maitrise d'œuvre	20 000,00	23 086,91		43 086,91
	Réhabilitation usine de la Plaine	200 000,00	400 000,00		600 000,00
	Total	220 000,00	423 086,91	0,00	643 086,91
AUTORISATION DE PROGRAMME INTERCONNEXION CHÂTEAU ST GENGOULPH - FERTE MILON - VILLERS COTTERETS	Etudes -Maîtrise d'œuvre	105 000,00	125 000,00	10 000,00	240 000,00
	Travaux canalisations	500 000,00	5 500 000,00	1 200 000,00	7 200 000,00
	Station de reprise		120 000,00		120 000,00
	Total	605 000,00	5 745 000,00	1 210 000,00	7 560 000,00
INTERCONNEXION CHÂTEAU TARDENOIS	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre	60 000,00	60 000,00		120 000,00
	Travaux		2 400 000,00		2 400 000,00
	Total	60 000,00	2 460 000,00	0,00	2 520 000,00

USESA – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

INTITULE OPERATION		2019	2020	2021	DEPENSES TTC 2019-2021
PLAN D'ACTION RESEAU MONTIGNY VALLES EN CHAMPAGNE	Maîtrise d'œuvre - Etudes	6 070,92			6 070,92
	Travaux	20 914,84			20 914,84
	Total	26 985,76	0,00	0,00	26 985,76
REHABILITATION DES PUIITS C1-C2-P11	Diagnostic				-00
	Réhabilitation	60 000,00			60 000,00
	Total	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD	Frais études 60 000 HT		30 000,00	42 000,00	72 000,00
	Travaux 700 000 HT			840 000,00	840 000,00
	Total	0,00	30 000,00	882 000,00	912 000,00
INTERCONNEXION CONDE EN BRIE COUIGNY	Frais études 50 000 HT		30 000,00	30 000,00	60 000,00
	Travaux 1 000 000 HT			1 200 000,00	1 200 000,00
	Total	0,00	30 000,00	1 230 000,00	1 260 000,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Maîtrise d'œuvre - Etudes	114 648,00			114 648,00
	Total	114 648,00	0,00	0,00	114 648,00
PARCOURS PEDAGOGIQUE	Etudes	5 495,88			5 495,88
	Travaux	204 000,00			204 000,00
	Total	209 495,88	0,00	0,00	209 495,88
ACQUISITION DE TERRAIN	Terrain réservoir Essômes/ bâche Jaulgonne	1 844,00			1 844,00
	Total	1 844,00	0,00	0,00	1 844,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique	5 000,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00
	Total	5 000,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00
ACQUISITION VEHICULE	Acquisition véhicule	25 200,00			25 200,00
	Total	25 200,00	0,00	0,00	25 200,00
TOTAL TTC		7 180 407,64	12 681 646,91	6 742 000,00	26 604 054,55

ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF APPROUVE PAR LE COMITE SYNDICAL

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf le 26 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD, Vice-Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 20
Délégués présents : 20 délégués (17 titulaires - 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 20 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 18 Mars 2019	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pilière, Mr Gebka, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Girardin, Mr Bandry, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine .

Suppléants: Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés: Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Fosset, Mme Philippon, Mme Planson, Mr Godeau, Mr Delahaye, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Petel, Mr Bouvry, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Dominique Girardin.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2018

N°20190301

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

- Vu le compte de gestion visé par le trésorier,

- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

- Après avoir entendu la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice 2018 effectuées par l'ordonnateur,

.../...

Le Comité Syndical,

DECIDE :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se traduit par les résultats suivants :

		Compte administratif 2018				
		Budget 2018	Réalisation 2018	Résultat 2018	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	10 853 522.68	3 145 199.52	2 051 425.96	5 452 872.68	7 504 298.64
	Recettes	10 853 522.68	5 196 625.48			
Investissement	Dépenses	20 107 273.20	9 403 288.83	- 969 658.23	- 916 604.34	- 1 886 262.57
	Recettes	20 107 273.20	8 433 630.60			
				1 081 767.73		5 618 036.07

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20190326-20190301-DE

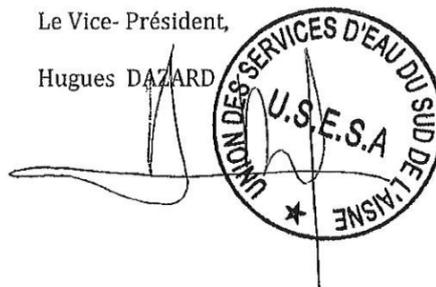
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-Président,

Hugues DAZARD



USESA CHATEAU THIERRY - 02 - USESA	CA 2018
------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 145 199,52	G 5 196 625,48	G-A 2 051 425,96
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 9 403 288,83	H 8 433 630,60	H-B -969 658,23

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 5 452 872,68 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 916 604,34 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		13 465 092,69 P= A+B+C+D	19 083 128,76 Q= G+H+I+J	5 618 036,07 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 773 982,21	L 1 693 660,03
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	2 773 982,21 = E+F	1 693 660,03 = K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	3 145 199,52 = A+C+E	10 649 498,16 = G+I+K	7 504 298,64
	Section d'investissement	13 093 875,38 = B+D+F	10 127 290,63 = H+J+L	-2 966 584,75
	TOTAL CUMULE	16 239 074,90 = A+B+C+D+E+F	20 776 788,79 = G+H+I+J+K+L	4 537 713,89

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

USESA CHATEAU THIERRY - 02 - USESA	CA 2018
------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 773 982,21	L 1 693 660,03
13	Subventions d'investissement	0,00	1 231 637,00
20	Immobilisations incorporelles	302 426,46	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 844,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 469 711,75	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	462 023,03